

Autre césure :

- ✓ auprès de la composante portant la formation d'inscription 2024/2025
 - du 10 juin au 10 juillet 2024 ou du 19 août au 06 septembre 2024 pour une césure au Semestre 1 et pour une césure annuelle
 - du 04 au 29 novembre 2024 pour une césure au Semestre 2

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte **les calendriers de demande de césure au titre de l'année universitaire 2024/2025**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Directeurs des composantes
- Responsables administratifs des composantes
- Responsables de scolarité des composantes

Fait à Strasbourg, le 21 février 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljaou